



Monsieur mon Frere,

Vous vray par nostre commune Lettre ce qui
est fait avec le Tresorier. A cause de labsonce
de quelques uns, & du depart des autres qui se font
ce sur nous avons ests contrainct de differer nostre
besoyn jusqu'à une autre fois sans doute pas que
le Tresorier ne prodigue beaucoup de belles paro-
les sur la difference des Estats & Comptes Monseaux
Mais l'avert est simple & ne requiert pas tant de fa-
con.

La Vieus du sieu Brocart a exhibé ses comptes
donnés de l'année 1634. Luy a succédé son tade mini-
stration l'an 1635, ayant mesme reçu la plus grande par-
tie d'iceux l'an 1634.

Contes donc j'ay ardit, ou nous luy avons dit qu'il n'avoit exhibé
les anciens Estats Monseaux, ains qu'il avoit donné ses Comptes
Monseaux que par la closture de luy du mois de Dec. 1637 nous
trouvons le compte de la Cour (redit £ 301381. 8. 6 1/2. et le debit
des domaines. £ 353235. 19. 10 1/4. p'dis 353235. 19. 10 1/4
de laquelle si nous soustrayons le credit 301381. 8. 6 1/2
il se trouve estez demeurés en caiss. 51854 11. 3 3/4

Ceste somme de 51854. 11. 3 3/4 devoit estre la premiere posite de
la recepte du mois de Janvier 1638. en ses Estats et Comptes
dud. mois. Or ceste posite ne se trouve point. Mais il nous dit
et redit qu'il a différé entre les Estats et Comptes Monseaux
saulx de que si nous examinons ses Comptes Monseaux de l'an
1640 que nous verrons par just bilan que rien ne s'est separé

Il vouloit que tout se trouvoit a la fin. Sur quoi il va a considérer que que profits les
Comptes de l'année point la recepte annuelle que l'esta est par ordonnance de S. M. Si est permis de
mettre, changer ou diminuer et peussent les parties en pourra l'aveir le debit des Comptes comme on voit
deu. La partie subdite d'iceux on s'en va point. Mais j'ay bien creues plus qu'il a escrivé a l'an 1640 que
le sera entrez a l'advis de la recepte parmy d'autres parties pour l'este reconhues. et de c'est nous prapondé par
ce que qui n'est cheminé par ceoit: ment. Fay fait porter ses Estats & Comptes Monseaux a un nouveau & nouveau
des parties que par l'esper que l'on s'en fera comme est l'homme de l'aveir cheminé. Nous nous en va par
Aug. 37.

quel moyen de faire passer M. de Wicqfort. Si b. Throoz
ne cherchoit pas tant des longueurs pour profiter le temps
il trouveroit au moins cette partie dud. Wicqfort pour b. en
des satisfaites eslon les intentions de S. A. Je vous diray plus
amplément ce que je ne pourrois dire sur ce fait, ala
prochaine occasion. Pour le fait des Compagnies de
la charge de M. Junius je n'en suis pas pour parler car
j'ay d'ordinaire fait voter sur ce point de bonnes Compagnies
qui estoit en vain de poursuivre cette charge puis que S. A.
peut mesme estre servi par un seul que par plusieurs amoins
de penses & d'argent leur alleguant comme il avoit deja
supplie les officiers du Conseil de M. de. La messa
ge ne peut estre finie. Je vous diray que M. Ruysse
descouvert a M. de pour son fils & d'iceux les autres se
chont sur cela de moy ou bien de se consentent de maniere
si l'avez. Je suis

M. de Wicqfort

Vostre tres humble
serviteur

J. de Wicqfort

Je vous souhaite de parvenir pour long temps de la
grace que S. A. vous a accordée. Ce n'est pas un
singulier contentement comme aujour d'aujourd'hui de
vous en dire de bien qui se rejoignent avec nous de votre
bonheur. En l'absence de S. A. de fait de S. A. Vous voyez
bien par ce que vous m'avez dit par S. A. de S. A. de S. A.
beaucoup au sujet de nos differens avec le Throoz. Je vous
prie de me mander ce que vous en direz.

Domino ds Zwickson

